



DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN.NE.S ET DES TERRITOIRES

Service Politique de la Ville

2022 DDCT 104 - Favoriser l'accès à l'emploi public dans les quartiers populaires parisiens - "Accompagner les diversités de recrutement à la Ville de Paris" (subvention de 40 000 euros à l'association La Cordée).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Mission Promesse Républicaine, confiée par la Maire de Paris le 18 décembre 2020 à ses adjoint.es Anne-Claire BOUX, en charge de la Politique de la Ville, et Jean-Luc ROMERO-MICHEL, en charge des Droits Humains, de l'intégration et de la Lutte contre les discriminations, a abouti à la formulation de propositions dans un rapport intitulé « Pour une égalité réelle à Paris ».

Au cours de cette mission, les adjoint.es ont auditionné plusieurs dizaines de personnalités et associations, reconnues pour le sérieux de leurs travaux et leurs prises de position dans le débat public, afin de recueillir leur avis sur les besoins concrets et, plus généralement, sur leur vision et leur appréciation du bilan de la politique de la municipalité en matière de réduction des inégalités économiques, sociales et environnementales.

Cette large consultation a été complétée par un diagnostic, conduit par l'Inspection générale de la Ville de Paris, sur les politiques municipales et leur impact en matière de lutte contre les inégalités sociales, territoriales et les discriminations sous toutes leurs formes.

Sur cette double base, les propositions formulées par la Mission Promesse Républicaine ont fait l'objet d'échanges avec les adjoint.es de la Maire de Paris et les directions de la Ville concerné.e.s par la lutte contre les inégalités et les discriminations. Elles feront également l'objet d'un bilan annuel.

En matière d'emploi, la Mission Promesse Républicaine insiste sur le besoin de développer la diversité au sein des effectifs de la Ville de Paris. Elle rappelle que la collectivité, en tant qu'employeur, a déjà mis en place de nombreuses mesures pour lutter contre les inégalités et discriminations à l'embauche et tout au long de la carrière. L'objectif est donc que les agent.e.s de la Ville soient davantage le reflet de la population parisienne, dans toute sa richesse et sa diversité, s'inscrivant ainsi pleinement dans l'axe 2 du plan Égalité 2021-2023, précédemment adopté en conseil de Paris.

La Mission propose pour ce faire d'amplifier la démarche « d'aller vers » les quartiers populaires afin de mieux faire connaître les métiers de la fonction publique parisienne et identifier de nouveaux viviers de candidats.

Aussi, dans le cadre de la Mission Promesse Républicaine, **il vous est donc proposé d'attribuer une subvention à l'Association « La Cordée – Association pour l'égalité des chances »** pour son projet « **Accompagner les diversités de recrutement à la Ville de Paris** ».

Cette association a été créée par d'anciens élèves des écoles de la haute fonction publique issus des filières égalité des chances. Elle est spécialisée dans la promotion de la diversité dans la fonction publique et intervient en milieu scolaire, dans les quartiers populaires et auprès des administrations publiques.

Le projet proposé ici vise à faciliter l'accès à l'emploi public à la Ville de Paris pour les habitants des quartiers populaires parisiens, à travers la mise en œuvre d'un parcours d'orientation et d'accompagnement vers l'emploi poursuivant les objectifs suivants :

- faire mieux connaître les possibilités offertes par les métiers du secteur public, en particulier les filières recrutées sans condition de diplôme de la Ville de Paris. Il s'agira de les présenter de manière concrète, en valorisant leur utilité sociale pour les Parisiennes et les Parisiens et en démontrant qu'ils sont accessibles à tous (sensibilisation) ;
- rendre plus lisibles les modes d'accès à la fonction publique et proposer des outils pour connaître les orientations et les démarches nécessaires (accompagnement) ;
- Déconstruire les éventuelles représentations et effets d'autocensure, développer les compétences transversales pour se présenter aux différents concours, examens et offres d'emploi, notamment le « savoir-être » et la confiance en soi (autonomisation).

Le parcours d'orientation et d'accompagnement sera adapté au calendrier des campagnes de recrutement de la Ville et comprendra plusieurs séances :

- des séances d'accompagnement pour chacun des métiers ouverts au recrutement ;
- une visite de terrain au sein des services ;
- une séance sur les attendus, la posture et la valorisation de son potentiel ;
- une rencontre et des échanges avec des agent.e.s exerçant le / les métiers visés ;
- un temps ludique et pédagogique sur le fonctionnement de la Ville de Paris ;
- une simulation d'entretien ;
- un temps de partage collectif ;
- le maintien d'un lien régulier, jusqu'aux épreuves de recrutement et lors de l'année de stage.

À l'issue du parcours, les participants et participantes seront davantage :

- familiarisés avec la fonction publique, le fonctionnement administratif et politique de la Ville de Paris ;
- rassurés quant à leurs capacités à intégrer la fonction publique et à œuvrer au sein d'un collectif en faveur de l'intérêt général ;
- dotés d'une vision précise des attendus des recrutements, en particulier sans concours
- informés sur les différentes voies d'accès ;
- soutenus par un "mentor" fonctionnaire ou contractuel de la fonction publique formé par la Cordée.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, il vous est proposé d'attribuer une subvention de **40 000€** à l'association « La Cordée – Association pour l'égalité des chances » pour une quarantaine de personnes.

Je vous prie Mesdames, Messieurs de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



2022 DDCT 104 - Favoriser l'accès à l'emploi public dans les quartiers populaires parisiens - "Accompagner les diversités de recrutement à la Ville de Paris" (subvention de 40 000 euros à l'association La Cordée).

Mme Anne- Claire BOUX, rapporteuse

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le Contrat de Ville approuvé par délibération du Conseil de Paris le 16 et 17 mars 2015
et prorogé jusqu'en 2023,

Sur le rapport présenté par Madame Anne-Claire Boux au nom de la 5^e Commission ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Luc Romero-Michel au nom de la 4^e Commission ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Antoine Guillou au nom de la 1^{ère} Commission ;

Délibère,

Article 1: Une subvention globale de 40 000 euros au titre de l'année 2022 est attribuée à l'association LA CORDEE (188407) pour lui permettre d'assurer l'action suivante : "Accompagner les diversités de recrutement à la Ville de Paris" (2023_00123/40 000 €). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle pour le projet mentionné.

Article 2 : Les dépenses correspondantes de 40 000 euros seront imputées aux budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2022, sous réserve de la décision de financement.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris